

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**DU 25 mars 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 mars, le Conseil Municipal légalement élu et convoqué, s'est réuni à la mairie salle de réunion, sous la présidence de Patrice PHILIPPE, Maire.

Ouverture de séance : 20h30 mn

Etaient présents : Patrice PHILIPPE, Jean-Félix WAWRZYNIAK, Marie-Josée DUË, Stéphane ROUSÉ, Claire BAGLAN, Fabrice AUTECHAUD, Jacques VIEL, Nicole LABICHE, Catherine AUBIN, Marianne JACQUES, Christophe BILOE, Orlane MAILLARD, Noémie WEZEL, Maryannick DESHAYES et Thierry LECOMTE.

Pouvoir : Jean-Daniel LOMENEDE à Patrice PHILIPPE, Marie-Claude SASSINE à Maryannick DESHAYES et Hubert DE LA HAYE à Thierry LECOMTE

Absent non excusé : Fabrice LAGOUANELLE

Secrétaire : Catherine AUBIN

Monsieur Rémy Portier habitant de la commune a souhaité filmer la séance du conseil municipal, Madame Lucie Raoult secrétaire de mairie qui n'a jamais donné son accord, ne souhaite pas être filmée et a demandé à Monsieur Rémy Portier de ne pas filmer la séance.

Après plusieurs échanges entre Madame Raoult, Monsieur Philippe Maire, Madame Deshayes et Monsieur Rémy Portier, ce dernier a dit qu'il ne filmerait pas la séance mais qu'il ferait un enregistrement audio seulement !

Madame Lucie RAOULT a dit qu'elle ne prendrait donc pas la parole en séance car elle ne veut pas non plus d'enregistrement audio.

Informations du maire :

- Le S'Cool bus a été livré par SEMO. Il sera présenté à l'école de la Vallée mardi 26
- La constitution de l'association pour l'épicerie est en cours, le conseil aura à délibérer sur la convention de mise à disposition du local.
- Les repas inter générations à la restauration scolaire ont débuté le 14 mars. Les participants adultes comme enfants ont beaucoup apprécié.
- Une réunion est programmée le 4 avril à 20h00 à Surtauville sur le projet d'équipe de soins sur le territoire.
- Le forum des associations se déroulera le 14 septembre à Surtauville de 10h00 à 15h00.
- Un agent du technique, M. LECAUDE, partira en retraite au 1^{er} juillet. Un recrutement est en cours pour le remplacer.

Approbation du compte de gestion 2023

Le conseil municipal **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Vote du compte administratif de 2023

Section de fonctionnement	
Recettes	990 745.31 €
Dépenses	844 367.32 €
Résultat	146 377.99 €
Section d'investissement	
Recettes	199 395.65 €
Dépenses	92 497.27 €
Résultat	106 898.38 €

Monsieur VIEL Jacques doyen d'âge procède au vote

EXCLU : 2 voix (Patrice PHILIPPE et par pouvoir Jean-Daniel LOMENEDE)

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4 (Maryannick DESHAYES et Thierry LECOMTE par pouvoir Marie-Claude SASSINE et Hubert DE LA HAYE)

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice de 2023 sur 2024

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement 267 975.08 € - un déficit de fonctionnement de : 0.00 €
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 146 377.99 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 121 597.09 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) 267 975.08 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		-65.57 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		-62 932.36 €
Besoin de financement F	=D+E	-62 997.93 €
AFFECTATION = C	=G+H	267 975.08 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement		62 997.93 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		204 977.15 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 €

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4 (Maryannick DESHAYES et Thierry LECOMTE par pouvoir Marie-Claude SASSINE et Hubert DE LA HAYE)

[Vote des taux 2024](#)

Il est proposé, de maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 sans aucune augmentation et de les porter à :

TH : 8.30%

TFB : 42,43 %

TFNB : 47,55 %

Ces taux seront reportés sur le formulaire 1259 COM.

Voté à l'unanimité

[Diagnostic de l'Eglise de Montaure](#)

Madame LABICHE Nicole conseillère municipale en charge du patrimoine présente au Conseil municipal les 3 études qu'elle a demandées pour le diagnostic de l'Eglise de Montaure, selon un cahier des charges définis avec Monsieur Wasylyszyn ingénieur du Patrimoine.

La première étude présentée est celle de Monsieur Benoit MAFFRE architecte du patrimoine pour un montant TTC 37 249.20€

La seconde étude présentée est celle de Céline BERVILLE architecte du patrimoine pour un montant TTC 20 244€

La troisième étude présentée est celle de Aurélie RANDON architecte du patrimoine pour un montant TTC 20 586€

le Conseil municipal :

- ADOPTE l'étude présentée par Aurélie RANDON,

Voté à l'unanimité

Devis Berger Levrault logiciel de facturation de la cantine

M. le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu de la société Berger Levrault un devis d'un montant de 4 681.20€ TTC pour le logiciel facturation cantine.

Le Conseil Municipal :

Accepte le devis de la société Berger Levrault.

Voté à l'unanimité

Rénovation de la salle des fêtes Robert GUERRE

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les 3 devis qu'il a demandé pour les travaux de rénovation de la salle des fêtes.

La premier devis présenté est celui de l'entreprise Harmony et Peinture pour un montant de TTC 15 822.54€

Le second devis présenté est celui de l'entreprise Peinture et Nuances pour un montant de TTC 14 119.99€

La troisième devis présenté celui de l'entreprise Morin pour un montant 14 966.92€

le Conseil municipal :

- ADOPTE le devis présenté par l'entreprise Harmony et Peinture,

POUR : 14

CONTRE : 2 (Thierry LECOMTE pour la façon de procéder et par pouvoir Hubert DE LA HAYE)

ABSTENTION : 2 (Maryannick DESHAYES et par pouvoir Marie-Claude SASSINE)

Acquisition de 6 bornes à vélos

Madame Claire BAGLAN élue en charge de la mobilité douce, présente au Conseil municipal le devis qu'elle a demandé pour la fourniture de 6 bornes à vélos.

Le devis présenté est celui de l'entreprise Abriplus pour un montant de TTC 1 032€, seule entreprise à avoir répondu.

le Conseil municipal :

- ADOPTE le devis présenté.

Voté à l'unanimité

Changement des vitrines communales

Monsieur le Maire, présente au Conseil municipal le devis de la société MEFRAN pour la fourniture de 8 vitrines d'affiches, qui viendraient en remplacement de celles existantes sur la commune.

Le devis présenté est d'un montant de TTC 8392.80€.

le Conseil municipal :

- ADOPTE le devis présenté.

Voté à l'unanimité

Travaux ancienne mairie

Monsieur le Maire, présente au Conseil municipal le devis l'entreprise CHAPLET pour les travaux d'aménagement intérieur dans l'ancienne mairie de Tostes, pour le projet de l'épicerie solidaire.

Le devis présenté est d'un montant de TTC 5 313.60€.

le Conseil municipal :

- PREND ACTE du devis présenté.

Installation interphone à l'école

Monsieur le Maire, présente au Conseil municipal le devis l'entreprise RIMBERT, pour l'installation d'un interphone à l'école demandé par la directrice Mme Pardo.

Le devis présenté est d'un montant de TTC 4 522.80€.

le Conseil municipal :

- ADOPTE le devis présenté.

Voté à l'unanimité

Site internet et bulletin municipal

Monsieur le Maire, présente au Conseil municipal le devis de l'agence de communication ALHIMIE pour la réalisation du site internet de la commune et la conception du bulletin municipal.

Le devis présenté est d'un montant de :

Pour le site internet de 3 200€ HT soit 3 840€ TTC.

Maintenance et assistance annuelle 250€ HT soit 300€ TTC

Pour la conception du bulletin communal de 1 250€ HT soit 1 500€ TTC.

Pour la fabrication du bulletin communale en 4 pages 263€ HT soit 315.60€ TTC

le Conseil municipal :

- ADOPTE le devis présenté.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4 (Maryannick DESHAYES et Thierry LECOMTE par pouvoir Marie-Claude SASSINE et Hubert DE LA HAYE, car ils n'ont pas eu connaissance du devis)

ACQUISITION PARCELLE A 943 – 105 m2

Dans le but d'y enterrer une citerne de défense incendie au niveau du hameau Les Fosses

Considérant qu'il se doit de trouver une solution concernant la défense incendie sur le territoire du Hameau Les Fosses qui reste insuffisante à ce jour.

Considérant que la commune de Louviers est également concernée pour la défense incendie pour les propriétés se trouvant sur le même Hameau mais côté Louviers.

M. BILOE Christophe, Conseiller Municipal en charge de l'urbanisme expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est apparu nécessaire de procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée A 943 d'une contenance de 105 m2 appartenant à M. Mme VALLAIS Didier dans le but d'y enterrer une citerne de défense incendie afin de couvrir l'ensemble des habitations du Hameau.

M. BILOE informe qu'il a rencontré les services de la ville de Louviers et qu'un accord de principe sur la participation financière pour l'achat de la future citerne a été donné de leur part afin de couvrir également les habitations sur leur territoire.

M. Mme VALLAIS, de leur côté acceptent une vente au prix de 300.00 €

En conséquence,

VU l'accord des propriétaires de vendre la parcelle référencée A 943 d'une contenance de 105 m2 au prix de 300.00 € à la commune de TERRES DE BORD

VU le procès-verbal de bornage et de reconnaissance de limites de propriété effectué par AGEOSE Géomètre expert.

le Conseil Municipal autorise :

L'acquisition par la commune de la parcelle cadastrée section A 943 d'une contenance de 105 m2 appartenant à M. Mme VALLAIS Didier au prix de 300.00 €, celle-ci permettra à la commune d'y enterrer la citerne de défense incendie.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4 (Maryannick DESHAYES et Thierry LECOMTE par pouvoir Marie-Claude SASSINE et Hubert DE LA HAYE, car ils n'ont pas eu assez de documents).

Somme allouée pour l'achat de fournitures scolaires

Lors de sa réunion du 1^{er} juillet 2019, le conseil municipal a adopté la somme de 30€ allouée par enfant au budget des fournitures scolaires pour l'école Jean et Marguerite VIARD.

Du fait de l'inflation Monsieur le Maire propose d'augmenter ce montant à 35€ par année et par enfant.

le conseil municipal décide :

D'allouer la somme de 35€ par enfant.

Voté à l'unanimité

Instauration d'une prime mensuelle dans le cadre du RIFSEEP

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'ils ont acté lors de la réunion du 12 octobre 2020, l'instauration du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) Del 31/2020.

Monsieur le Maire souhaite via l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétion, et d'Expertise) mettre en place une prime mensuelle pour tous les agents de la collectivité.

Cette prime serait calculée sur le traitement de base indiciaire, avec un taux de 3.5% applicable à tous les agents. Elle serait versée mensuellement. Elle serait proratisée dans les mêmes proportions que le traitement indiciaire notamment pour les agents à temps partiel, temps non complet, demi-traitement... Un arrêté sera pris pour chaque agent.

le conseil municipal décide :

DECIDE d'adopter le régime indemnitaire ainsi proposé à compter du 1^{er} avril 2024

Voté à l'unanimité

Vote du budget primitif de 2023

Monsieur le Maire fait lecture des propositions pour les budgets primitifs de l'année 2024.

Après examen de tous les postes de dépenses et de recettes, il revient au Conseil municipal de se prononcer sur l'adoption des budgets primitifs pour l'année 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

D'ADOPTER les crédits du Budget principal l'exercice budgétaire 2024, tel qu'il suit :

- *(dépenses et recettes)*

Section de Fonctionnement 1 115 260.21 euros

Section d'Investissement 273 150.21 euros

APPROUVE le principe de la fongibilité des crédits (hors les dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;

ADOpte que le principe de calcul de l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisation est désormais au prorata temporis ;

ATTRIBUER une subvention de 6000€ au budget annexe du CCAS

POUR : 12

CONTRE : 4 (Maryannick DESHAYES et Thierry LECOMTE par pouvoir Marie-Claude SASSINE et Hubert DE LA HAYE)

ABSTENTION : 2 (Jacques VIEL et Nicole LABICHE)

Séance levée : 22h40

Patrice PHILIPPE, maire